

Date et lieu du colloque**Mardi 26 Février 2019 - Palais des Congrès à LORIENT****Public concerné**

directeurs, directeurs de ressources humaines, directeurs des soins, directeurs d'IFSI, service de formation, représentants du personnel, cadres de proximité et conseillers mobilité professionnelle, des établissements adhérents à l'ANFH Bretagne

Comment vous inscrire ?

Afin d'assurer l'organisation matérielle, il est impératif que tout participant soit inscrit à la date de clôture d'inscription. Les inscriptions doivent être transmises par le Service Formation Continue de l'établissement à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint par courrier ou par mail : e.heydon@anf.fr

Aucun accusé de réception ne sera adressé à la réception des inscriptions. Merci de nous informer de toute annulation d'inscription.

Date de clôture des inscriptions**Jeudi 10 janvier 2019****Pour plus d'informations**

Erwan HEYDON - ANFH Bretagne
6 cours Raphaël Binet - CS 94332 - 35043 Rennes Cedex
Tel : 02 99 35 28 62
Mail : e.heydon@anf.fr

FINANCEMENT : Les frais d'organisation et du déjeuner sont pris en charge par l'ANFH Bretagne. Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des établissements.

PALAIS DES CONGRÈS - Salle Colbert
Quai Gustave Mansion — 56100 Lorient
palais@lorient-expocongres.bzh
02 97 84 94 94

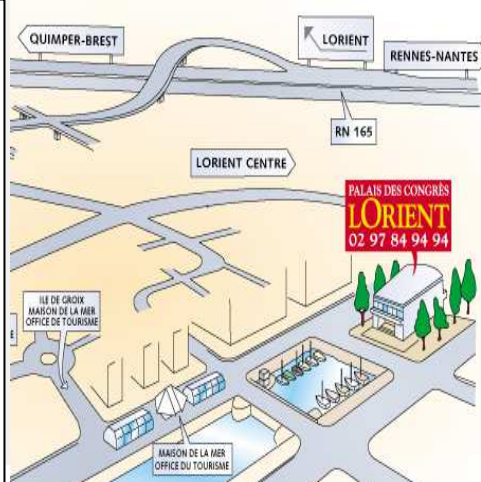
EN VOITURE

Stationnement : 2 parkings sont réservés pour l'ANFH devant le Palais des Congrès
Parking Quai Mansion (20 places)
Parking Quai de Rohan (50 places)

Un gardien sera présent sur ce parking pour vous accueillir de 7h30 à 10h30.

Autre possibilité de stationnement : parking sous-terrain payant Nayel.

Pensez au covoiturage.

**JOURNÉE CARREFOUR FORMATION 2019****FORMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES : L'IMPACT DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) SUR LA FORMATION CONTINUE**

Mardi 26 Février 2019
PALAIS DES CONGRÈS
DE LORIENT

JOURNÉE CARREFOUR FORMATION – MARDI 26 FEVRIER - LORIENT

« Formations individuelles et collectives : l'impact du compte personnel de formation (CPF) sur la formation continue »

La loi n°2016-1088 du 8 août 2016 dite Loi « Travail » et l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 ont ouvert la voie à une transposition du compte personnel de formation (CPF) dans la fonction publique hospitalière (FPH). Cette ordonnance a été suivie au cours du premier trimestre 2017 par un décret d'application, une circulaire ainsi qu'une note d'information en date du 16 février 2018 qui régissent la mise en place de ce dispositif dans les établissements.

Cette réforme, comme celle de 2014 dans le secteur privé dont elle s'inspire pour partie, transforme en profondeur les pratiques, les jeux d'acteurs et les mécanismes de gestion de la formation. Elle soulève de nombreuses interrogations tant sur le plan juridique que technique ou méthodologique :

- Marges de manœuvres des établissements et stratégies de mise en place possibles
- Place du dialogue social autour de ce nouveau droit
- Impacts du CPA sur la GPMC dans les établissements, la qualité de vie au travail et les trajectoires professionnelles des agents
- Incidences sur la relation « Adhérent/ANFH »
-

Cette journée sera animée par M. Nicolas PASCO du cabinet Boumendil & consultants.

8h45 - 9h15 : Accueil des participants

9h15 - 9h25 : Ouverture de la journée

Coordonateur-trice du Comité Territorial ANFH.

9h30 - 11h30 CPF : Rappel du cadre général de mise en œuvre

- Les textes applicables /outils disponibles,
- Le CPA, enjeux et modes de fonctionnement : objectif général, enjeux, modes de capitalisation, d'alimentation, d'utilisation et de financement du compte,
- L'appui à la mise en œuvre du projet professionnel de l'agent : le conseil en évolution professionnelle (CEP),
- Panorama des enjeux de mise en œuvre (pour l'agent, l'établissement, l'ANFH, l'organisme de formation...).

Modalités pédagogiques : l'animation pédagogique est fondée sur une alternance entre exposés didactiques du consultant, échanges « questions / réponses » avec les participants.

11h30 - 12h30 Atelier d'échanges de pratiques autour de la thématique suivante :

- Quel processus général de mise en place du CPF sur l'année 2019 ? Les grandes étapes.

12h30 - 14h00 : Déjeuner assis (sur place)

14h00 - 16h50 Atelier d'échanges de pratiques autour des 4 thématiques suivantes :

- Quelles priorités/modalités de financement du CPF pour son établissement ?
- Quelle communication envers l'agent ? Les chefs de service ? Les directions ? Les partenaires sociaux ?
- Quel impact du CPF sur le processus général d'élaboration et de mise en œuvre du plan de formation dans son établissement (demande/réponse de CPF, entretien formation, accrochage des Systèmes d'Information...) ?
- CEP : quelle mise en œuvre ?

Modalités pédagogiques : la séquence permettra de mesurer l'état d'avancement des établissements sur les thématiques, d'échanger sur les pratiques en cours et de repérer les outils existants ou à construire.

Ces ateliers seront réalisés en plénière, selon le déroulé suivant : questionnement, temps de réflexion des participants, « debrief » de la thématique en séance, apports du consultant, échanges.

16h50 - 17h00 : clôture de la journée

Coordonateur-trice adjoint-e du Comité Territorial ANFH.

Pour parfaire ce programme, une enquête sera menée auprès de vous du 10 au 17 janvier 2019